

Contre le budget Bachand, passons à l'action!

Tout l'automne:

Campagne d'harcèlement des député-e-s

23 octobre:

Manifestation contre le lancement du
Réseau Liberté Québec

23 novembre:

Journée nationale de perturbations
de lieux de pouvoirs

Fin novembre:

Perturbation de la Rencontre des
partenaires universitaires

Seule association étudiante nationale comprenant des membres de tous les cycles d'enseignement supérieur confondus, l'ASSÉ regroupe actuellement plus de 40 000 membres dans les cégeps et les universités du Québec. Elle milite depuis sa création pour l'accessibilité à un système d'éducation gratuit, public et de qualité.

Apprendre
Se faire soigner
Se loger
Se déplacer
VIVRE,
ça coûte combien?

NON!
AUX HAUSSES DU
BUDGET BACHAND

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE



Parce qu'il faut bien commencer quelque part...

La crise

Août 2007 : le monde de la finance est sous le choc. La valeur des PCAA, titres boursiers composés en partie d'hypothèques à haut risque, plonge. Les portefeuilles de tous les plus grands joueurs mondiaux en étaient remplis : c'est la panique. Et ce fut le déclenchement de la plus grande crise économique mondiale depuis 1929. La chute de confiance envers les PCAA fit boule de neige et la crise de liquidités se répandit dans les autres marchés. Plusieurs banques firent faillite. Assez tôt, on se rend compte que la crise financière pourrait bien devenir une crise économique et affecter l'économie « réelle », c'est-à-dire des pertes dans les économies personnelles, dans les fonds de pension et éventuellement, entraîner des mises à pied.

Du côté du gouvernement du Québec, on sait bien que la crise aura tôt ou tard des impacts sur les revenus de l'État. En septembre 2009, le gouvernement libéral fait donc adopter une loi historique. La loi 40 permettra aux finances publiques d'être en déficit, à condition que celui-ci diminue d'année en année. N'oublions pas que depuis 1996, le gouvernement québécois est soumis à la loi du « déficit zéro ». La loi 40 vient donc suspendre la loi du déficit zéro, jusqu'à ce que le ministre des Finances lui-même définisse l'échéancier de retour à l'équilibre budgétaire.

Le déficit zéro?

Depuis l'adoption de cette loi par le gouvernement de Lucien Bouchard, il est illégal pour le gouvernement du Québec de présenter un budget déficitaire. Cette loi a d'ailleurs été l'occasion pour les différents gouvernements, péquistes comme libéraux, de procéder à des coupures historiques dans les programmes sociaux de la province.

Le comité « d'experts »

Quelques jours après l'adoption de la controversée loi 40, le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques rend son premier rapport. Rappelons que ce comité a été mis sur pied par le ministre des Finances Raymond Bachand pour le conseiller au sujet du prochain budget québécois. Il est formé des économistes Robert Gagné, Pierre Fortin, Luc Godbout et Claude Montmarquette, tous les trois reconnus pour leurs opinions favorables aux orientations néolibérales du gouvernement Charest.

Dans son troisième fascicule publié en février 2010, le comité concrétise son projet : il y propose, entre autres, **une hausse de la TVQ de 1 point de pourcentage, une hausse de 10 cents du prix du carburant, une hausse des tarifs d'électricité de 1,75 \$/kWh, la mise en place d'un coût de 25 \$ par visite médicale, l'augmentation des frais de service de garde de 7 \$ à 10 \$ et, sans oublier, la hausse des frais de scolarité à la moyenne canadienne (5350 \$ par session).**

Notes

[1] ROBERT, Martin, DUMAS, Gabriel. *Argumentaire 2010-2011*, ASSÉ, septembre 2010.

[2] *Ibid.*

[3] Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec, *Non aux hausses de tarifs*.

[4] « L'autre déséquilibre fiscal - Le déplacement du fardeau fiscal des compagnies vers les particuliers au cours des dernières décennies ». 2006, UQAM, Michel Bernard, Léo Paul Lauzon, Marc Hasbani et Gabriel Ste-Marie.

[5] COUTURIER, Ève-Lyne et HARVEY, Pierre-Antoine. *Devrait-on augmenter les tarifs d'électricité?*, décembre 2009.

[6] HURTEAU, Philippe et Ève-lyne COUTURIER. « Augmentation des tarifs d'Hydro-Québec – Une mesure inefficace et inéquitable », *Le Devoir*, 2 octobre 2009, p. A9.

[7] BACHAND, Raymond. *Discours sur le budget*, Ministère des Finances, 2010, p. 13.

[8] Voir section « Le déficit... pas de panique! »

[9] HARVEY, Pierre-Antoine, *Portrait de la fiscalité et de ses perspectives au Québec*, CSQ, 2008, p. 36.

[10] SISP, *Orientations budgétaires du Québec pour 2010-2011*, 2009, p. 10.

[11] Yves Séguin cité par Léo-Paul Lauzon. « Pataplatte Premier », *L'aut journal*, N° 229, mai 2004.

[12] « Budget 2010 : comment financer les services publics », 2010, IRIS, HURTEAU Philippe, COUTURIER Ève-Lyne, TREMBLAY-PÉPIN Simon.

[13] Louis Gill, «Le Néolibéralisme», Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM. 2e édition entièrement revue et mise à jour, 2004, 84 pp., p.13

[14] ROBERT, Martin, DUMAS, Gabriel. *Argumentaire 2010-2011*, ASSÉ, septembre 2010.

[15] ROBERT, Martin, DUMAS, Gabriel. *Argumentaire 2010-2011*, ASSÉ, septembre 2010.

Pour contacter l'ASSÉ

Téléphone : (514) 390-0110

Courriel : executif@asse-solidarite.qc.ca

www.asse-solidarite.qc.ca

aux riches »! À ce titre, rappelons-nous du titre du Rapport Montmarquette, qui recommandait la tarification des services publics et qui s'intitulait (quelle ironie superbe) : Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble.

Le modèle américain, un modèle à suivre?

Les partisans de la privatisation et de la tarification prennent sans cesse les États-Unis en exemple. Qu'en est-il vraiment? Selon l'ancien ministre du Travail des ÉUA, Robert Reich, le revenu réel des 20% d'Américains les plus riches grimpe de 26% entre 1979 et 1995, alors que celui des 20% les plus pauvres chute de 9%. Dans le pays le plus prospère de la planète, le pouvoir d'achat moyen retombe à son niveau de 1952. On travaille huit semaines de plus qu'en Allemagne et un mois de plus qu'en 1960. Une voiture bas de gamme, qui vaut quatre mois de salaire moyen en 1974, en vaut neuf dans les années 1990. Le quart des Américains de 15 ans ne savent ni lire ni écrire; ils arrivent au 15e rang pour le niveau d'instruction, derrière la Turquie. Les ÉUA affichent le taux de mortalité infantile le plus élevé de l'Occident (7.8 %) et un enfant qui naît à Harlem a une espérance de vie inférieure au nouveau-né du Bangladesh [15]. Le modèle américain, un modèle à suivre?

Bas les masques, maintenant. Ne soyons pas dupes d'une telle hypocrisie. Il est simplement malhonnête de prétendre que les projets néolibéraux de tarification et de privatisation des services publics ont comme objectif la solidarité sociale ou la conservation du bien commun. Au contraire, ils en sont les bourreaux. Si nous nous opposons à la vision néolibérale des services publics, c'est parce que nous nous opposons à la vision néolibérale de la vie. Les partisans du budget actuellement sur la table ont une vision de la vie en société dans laquelle l'ensemble des services publics, que l'on parle de l'éducation ou de la santé, sont des biens individuels de consommation, qui doivent donc être vendus à aux utilisateurs selon la quantité de services contractés. Pour nous, ces services sont des biens collectifs : les services publics sont en fait un don que se fait la société à elle-même. Un outil collectif permettant d'amoindrir un tant soit peu les cruelles inégalités sociales créées par le système économique actuel. En tant que bien collectif, leur financement doit l'être tout autant. Et ce n'est que par un système d'imposition progressif qu'il est possible de financer équitablement ces services. C'est cette vision des services publics, cette vision de la vie en société, qui doit inspirer la lutte contre ces projets destructeurs. Car ce sera par la lutte que nous obtiendrons gain de cause. Ces services ont été gagnés de la sorte, il ne faudra pas trembler lorsque sera venu le temps de les gagner de nouveau!

Et puis... Le budget.

Ces propositions ne sont pas tombées dans l'oreille d'un sourd. Quelques semaines plus tard, **le ministre des Finances dépose son budget 2010-2011. Celui-ci contient, sans surprise, plusieurs des mesures proposées par son « comité d'experts »**, en plus d'imposer des compressions budgétaires. Ce budget, disons-le, marque un tournant dans l'histoire politique du Québec. En fait, ce budget concrétise un tournant entamé depuis plusieurs années. Il contient probablement les mesures les plus à droite depuis l'époque de Maurice Duplessis.

Partout, on entonne la même chanson. Les élites politiques et économiques du Québec, en chœur avec les grands médias, répètent sans cesse que les finances publiques sont sur le bord du précipice, qu'il nous faut faire marche arrière sur les services publics que nous avons collectivement acquis de chaude lutte. Qu'en est-il vraiment?

Le déficit... pas de panique!

Depuis le début de ce triste épisode, les protagonistes répètent sans cesse que la situation des finances publiques est catastrophique. Le ton est catastrophiste et démagogique, on sème la panique parmi la population. Mais, au juste, d'où vient ce fameux déficit? Et est-il si désastreux qu'on le prétend?

Comptabilité 101

Du plus simple des budgets personnels au montage financier complexe d'un État, l'équilibre financier est le résultat d'une opération bien simple : «revenus - dépenses». Si la crise financière est en partie responsable du déficit actuel, un simple coup d'oeil aux choix politiques effectués par les gouvernements péquistes et libéraux des dernières décennies permet de constater qu'elle n'est pas la seule responsable. En fait, au fil des ans, le gouvernement du Québec s'est volontairement privé de plusieurs milliards de dollars en revenus. Comment?

Depuis 2000, le gouvernement du Québec a octroyé un total de 10 milliards de dollars en baisses d'impôt et en réforme fiscale. En effet, selon les données du ministère



I WANT YOUR MONEY

des Finances, pour la seule année financière 2005, la déduction pour gain de capital aurait coûté à l'État québécois 450 millions de dollars. **Ces privilèges n'auraient profité qu'à 8 107 contribuables (sur les 7 millions de Québécois et Québécoises), puisqu'une baisse d'impôts est une diminution de pourcentage et non d'une quantité d'argent perçue**[1]. Cela signifie que, proportionnellement, plus une personne est riche, plus elle conserve d'argent réel en fin de compte lors d'une baisse d'impôts. **Autrement dit, récupérer 1% de 1 000 000 \$ représente plus d'argent que récupérer 1% de 20 000 \$, même s'il s'agit du même 1% de baisse d'impôts.** De plus, selon une étude réalisée par les chercheurs de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 350 des 450 millions \$ de déductions fiscales de cette mesure sont allés à des contribuables ayant des revenus supérieurs à 100 000 \$, la catégorie la plus susceptible d'utiliser les paradis fiscaux pour tricher le fisc[2]. Quant à la baisse d'impôt de 2007, le tableau ci-contre exprime plutôt bien à qui elle a avant tout profité.

À qui la dernière baisse d'impôt a-t-elle profité?[3]

REVENU MOYEN	BAISSE D'IMPÔT
25 000\$	0\$
50 000\$	100\$
75 000\$	649\$
100 000\$	720\$
150 000\$	1859\$

Qu'est-ce qu'un palier d'imposition?

Un palier d'imposition est une catégorie de revenus pour laquelle on paie un certain pourcentage d'impôt. Ce type de système fiscal « en escalier » est dit **progressif**, car il permet à chaque contribuable de contribuer aux finances publiques selon ses moyens.

Dans les années 1990, il y avait 16 paliers d'imposition au Québec. Aujourd'hui, on en compte plus que trois! Ce qui signifie qu'aujourd'hui au Québec, que l'on fasse 76 000 \$ ou 276 000 \$ par année, on paie le même pourcentage d'impôt. Évidemment, la réduction du nombre de paliers bénéficie avant tout aux contribuables qui se situent près de la limite supérieure de chaque palier.

Et les entreprises dans tout ça? **N'oublions pas que 50% des entreprises québécoises ne paient absolument aucun impôt.** Des entreprises qui, comme nous tous et toutes, utilisent et profitent des services publics, mais qui ne contribuent en aucun cas à leur financement. **En 1964, la contribution des entreprises dans les revenus fiscaux de l'État était de 62%. Aujourd'hui, elle n'est plus que de 21%! [4]**

Quelles actions pour la coalition?

En décembre dernier, la coalition profite du Forum économique et financier organisé par le gouvernement libéral à Lévis afin de lancer officiellement la coalition. Dès le départ, le message est clair : la coalition a entrepris une escalade des moyens de pression, escalade qui ne prendra fin que lorsque le gouvernement aura fait marche arrière sur l'ensemble de ces mesures régressives. Le 1er avril suivant, la coalition démontre au gouvernement sa détermination en rassemblant plus de 12 000 personnes dans les rues de Montréal pour protester contre le budget déposé deux jours auparavant. Une vingtaine de jours plus tard, la Coalition profite d'une allocution de Jean Charest dans un chic hôtel du centre-ville de Montréal et réunit plusieurs centaines de personnes afin de lancer la campagne Halte à Charest, qui vise à interpeller bruyamment Jean Charest dans chacune de ses sorties publiques grâce au symbole de la main rouge. Le 1er mai suivant, la Coalition participe à la grande manifestation de la journée internationale des travailleuses et travailleurs. Puis, en début d'été, la Coalition organise un rassemblement lors du Sommet de Montréal pour contester les priorités néolibérales des élites politiques et économiques mondiales, alors réunies dans la métropole.

Et la lutte n'est pas terminée. La Coalition continuera son escalade des moyens de pression toute l'année. Restez informé des actions à venir!

Pourquoi lutter pour des services publics gratuits et universels?

Les partisans du plan de match néolibéral, qui culmine actuellement avec le budget Bachand, avaient depuis longtemps préparé les esprits pour la tarification et la privatisation des services publics. Depuis quelques années, on nous susurre à l'oreille que la gratuité des services publics n'est pas souhaitable, voire inéquitable. Cela encouragerait le gaspillage, instaurerait une mentalité paresseuse et de « citoyen et citoyenne gâté ». Pire, on entend même que la gratuité des services publics serait une « subvention



L'utilisation d'agence de placement dans les institutions publiques de santé coûte **environ 60% de plus**. Le transfert des chirurgies dans des Centres médicaux spécialisés (CMS), des hôpitaux privés, est de **15 à 30% plus cher**. Pourquoi faire appel au privé? Il semblerait que ce soit une question idéologique!

Les redevances sur les ressources naturelles

Les entreprises, québécoises comme étrangères, vident depuis plusieurs années le Québec de ses ressources naturelles, sous l'œil bienveillant des gouvernements. **En avril 2009, le vérificateur général a en effet relevé qu'entre 2002 et 2008, 14 sociétés minières n'ont versé aucune redevance!** Alors que les citoyens et citoyennes du Québec paient de leur poche (et de leur santé!) les désastres environnementaux et humains créés par ces industries, les entreprises en question se remplissent les poches. Cette situation est inacceptable. Les ressources naturelles québécoises sont la propriété des Québécoises et Québécois : les entreprises qui les exploitent doivent rendre les redevances qui s'imposent.

La société civile québécoise se coalise!

Historique de la Coalition

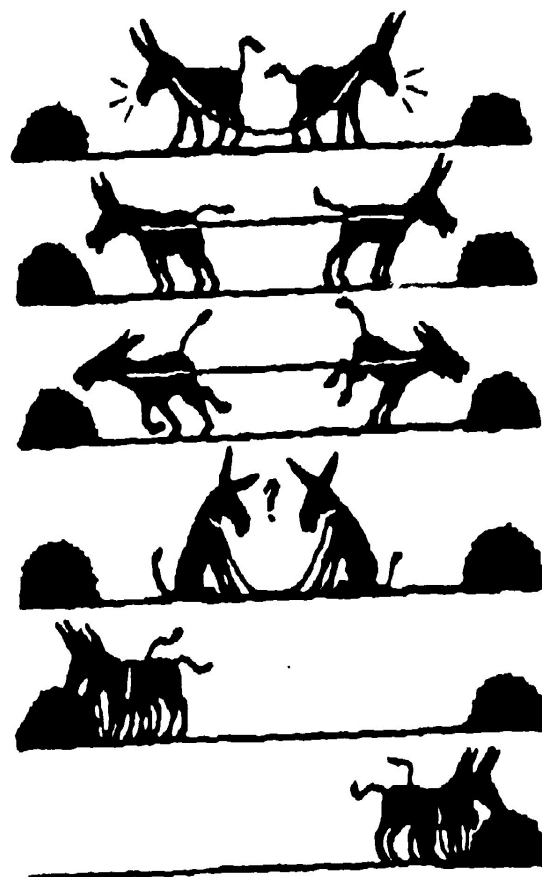
Crise économique, multiplication des prises de position en faveur de la tarification sur la place publique, création du comité consultatif : dès l'automne 2009, la conjoncture politique québécoise est claire. Le gouvernement Charest, sous l'influence des « lucides », se dirige, comme l'a si bien dit Raymond Bachand, vers une véritable « révolution culturelle » dans les services publics. Afin de préparer la riposte, neuf organisations, dont l'ASSÉ, créent une coalition visant à défendre l'accessibilité et le caractère public des services publics. La droite québécoise est organisée plus que jamais et son offensive est historique. Dans ce contexte, la coalition sera la voix de ceux et celles qui n'en ont habituellement pas, de ceux et celles qui sont les premières victimes des projets néolibéraux actuellement sur la table.

Depuis, la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publics ne cesse de prendre de l'ampleur. Elle regroupe près de 125 organisations, provenant du milieu communautaire, syndical, étudiant, féministe et écologiste. À titre d'exemple : la Fédération des femmes du Québec, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) ou le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ). Bref, l'ensemble de ceux et celles qui sont attaqué-e-s par le dernier budget.

Partout, on utilise un ton fataliste pour nous dire que le déficit actuel est inévitable. Cela est simplement faux : comme on l'a vu clairement, ce déficit résulte entre autres de choix politiques bien précis qu'ont mis en œuvre les gouvernements. Rappelons-nous que ces politiques ont été proposées et mises en place par les mêmes personnes qui appellent aujourd'hui à la tarification et la privatisation des services publics, sous prétexte que l'argent manque. Rirait-on de nous?

Un déficit obsédant?

Les élites politiques et économiques du Québec ne cessent de répéter que le déficit est monstrueux et qu'il faudrait le régler dans les plus brefs délais. Voyons voir.



Le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait en octobre 2009 un déficit moyen de 10% du PIB en 2009-2010 pour les grands pays industrialisés. Pour 2014, année où les libéraux prévoient le retour à l'équilibre, le FMI annonce un déficit de 6%. **Chez nos voisins ontariens, le déficit s'élève présentement à 4.4% du PIB et du côté américain, à 9% du PIB. Au Québec il se chiffre, pour l'année 2009-2010 à 1,6% du PIB!** De quoi remettre en question la panique que tentent d'insuffler les politiciens et politiciennes et les grands médias! La conclusion s'impose d'elle-même : ce déficit, tant dans la façon dont il est planifié que dans l'utilisation politique qu'on en fait actuellement n'est au final qu'un vulgaire prétexte pour mettre en œuvre des mesures depuis longtemps méditées. Le dernier budget est en la tragique conclusion.

Qu'est-ce qu'une mesure régressive?

Une mesure (taxe, tarif, etc.) est dite régressive lorsqu'elle ne tient pas compte du revenu des citoyens et citoyennes. Par exemple, l'instauration d'un coût fixe par visite médicale (ticket modérateur ou « orienteur ») pèserait plus lourd dans le budget d'un individu gagnant 15 000 \$ que dans celui d'un autre qui gagnerait 100 000 \$ annuellement. L'impôt sur le revenu, au contraire, s'applique proportionnellement au revenu du contribuable. Ainsi, il permet à chaque personne de participer au financement des services publics à hauteur de ses capacités? Peut-on légitimement demander la même contribution à un médecin et à un ou une assisté-e sociale?

Le budget Bachand

Le 31 mars dernier, le ministre Finances du Québec Raymond Bachand présentait son budget 2010-2011. Sans surprise, le document contient des mesures historiques, toutes aussi régressives les unes que les autres, qui constituent une attaque sans précédent aux services publics. Parmi celles-là, notons-en quelques-unes.

Payer pour se faire soigner!

Le budget instaure d'une contribution santé annuelle, sorte de « permis » pour se faire soigner dans le système public qui atteindra 200 \$ par année à compter de 2012, applicable de manière uniforme à l'ensemble des particuliers ayant un revenu annuel supérieur à 14 200 \$ ou des familles récoltant davantage de 29 165 \$. Il va sans dire qu'il s'agit d'une taxe régressive. Un pas de géant vient d'être fait vers la privatisation de notre système de santé publique. Est-ce vraiment la direction dans laquelle nous voulons aller?

De plus, sans en avoir précisé les modalités, Raymond Bachand a annoncé la mise en place d'une « franchise-santé » visant à « orienter » les contribuables et à ne pas surcharger le réseau de santé. Selon le ministre des Finances, cette mesure accroîtra l'efficacité du réseau de la santé, qui cherchera dorénavant à servir davantage de « clientes » et de « clients » pour atteindre un financement maximal. Cette vision clientéliste des services publics augmentera de toute évidence la compétition entre les établissements, qui seront à la recherche d'acheteurs et d'acheteuses. Assisterons-nous bientôt à l'apparition de publicités d'hôpitaux nous invitant à les visiter? Quelles seront les sommes investies en publicité plutôt qu'en soins à la population? Il semblerait bien qu'avec cette mesure, ce sera la quantité de patients et patientes soigné-e-s, plutôt que la qualité des soins dispensés qui sera la priorité. Au niveau financier, ce sont les plus démunis qui devront payer davantage, proportionnellement, que celles et ceux ayant un revenu élevé. La régressivité de cette « franchise-santé » n'est plus à démontrer : sommes-nous prêts et prêtes à payer pour nous faire soigner?

L'impôt arrive. Fuyons!

Chaque année, le gouvernement du Québec perd 9 milliards de dollars en évasion fiscale[13]! Cet argent, légalement, devrait appartenir au gouvernement québécois pour financer les services publics et les programmes sociaux! Les entreprises et les plus riches utilisent toutefois des subterfuges afin de le cacher du gouvernement. Par exemple, enregistrer sa compagnie dans un « paradis fiscal », c'est-à-dire un pays dans lequel le taux d'imposition est nul ou ridiculement bas, comme le faisait un certain Paul Martin! Nous savons tous que ce ne sont pas les travailleurs et travailleuses de la classe moyenne qui ont ce genre de pratiques frauduleuses. Il est grand temps que le gouvernement rappelle à l'ordre ceux qui tentent d'échapper à leurs responsabilités collectives en fuyant l'impôt!

Même ici, sur notre territoire, les manières de se sauver de l'impôt se multiplient. Selon le ministère des Finances, ceux et celles qui se sauvent de l'impôt sont les « contribuables à haut revenu, qui ont les moyens de recourir à des services professionnels sophistiqués ». **Chaque année, c'est 500 millions de dollars qui échappent au gouvernement!**

Un exemple d'abris fiscal : le REER

On sait que les Régimes d'épargne enregistrés pour la retraite (REER) permettent à plusieurs d'accumuler des économies en vue de la retraite. Savez-vous toutefois que l'argent qui y est déposé ne peut pas être imposé par le gouvernement? Et que la limite de cotisation annuelle est de 21 000 \$? Qui a les moyens de mettre 21 000 \$ par année dans un REER alors que 70% de la population vit avec moins de 30 000 \$ par année[14]? Poser la question, c'est y répondre!

Stopper le recours au privé

Quand on parle du recours au privé par l'État, on pense aux Partenariats public-privé (les célèbres PPP), aux agences de placement privé dans les institutions de santé et aux cliniques médicales spécialisées. Encore une fois, ces pratiques, motivées par les priorités idéologiques du gouvernement, coûtent extrêmement cher à l'État québécois. Selon un avis du Vérificateur général du Québec, les PPP ne feraient économiser aucune somme au gouvernement! En fait, dans le cas de ces fameux partenariats, les profits liés à l'accomplissement des travaux vont, évidemment, à la compagnie privée, alors que les risques (les dépassements de coût à l'UQAM par exemple) sont assumés par l'État. Nous devenons locataires de nos propres infrastructures publiques, mais en assumant les risques du propriétaire!

Taux d'imposition [9]	Personnes à faibles revenus	Personnes à haut revenus
1998	13,00%	33,00%
Aujourd'hui	16,00%	24,00%

La résolution du déficit actuel doit passer par le retour à un impôt juste, c'est-à-dire progressif. **Si l'on rajoutait un seul palier d'imposition pour ceux et celles gagnant plus de 125 000 \$ par année, le gouvernement irait chercher 950 millions de dollars de plus annuellement**[10]. Mais une autre proposition semble encore plus avantageuse, tant pour le gouvernement que pour l'ensemble de la population. **Si l'on établissait un palier d'imposition à 10 paliers, on baisserait les impôts de 87% de la population et on irait chercher 1,2 milliard de dollars de plus annuellement!** [10] De quoi remettre en question l'argument selon lequel l'impôt prive la classe moyenne de son argent!

Il est temps que les entreprises fassent leur juste part!

« Je m'adresse à la communauté d'affaires : est-ce normal que le gouvernement verse annuellement 5 milliards en crédits d'impôt, soit 3 milliards de plus qu'en Ontario, pour des entreprises dont la majorité est prospère?[11] »
—Yves Séguin, ex-ministre des Finances du Québec, peu avant sa destitution.

Depuis les dernières années, on assiste à une révolution complète de notre système d'imposition. Dans les vingt dernières années, les individus ont vu leur revenu diminuer et leur taux d'imposition augmenter. **Les entreprises de leur côté, les entreprises suivent la tendance inverse : leurs revenus ont augmenté, alors que leur taux d'imposition a été réduit de moitié!** Une conclusion s'impose : il faut rétablir un équilibre juste entre la participation des individus et des entreprises au financement des services publics. Voici, selon l'IRIS, deux mesures simples permettant d'augmenter la participation fiscale des entreprises[12].

Mesure proposée	Montant supplémentaire pour le gouvernement
Augmenter l'impôt général des sociétés de 3%	1,1 G\$ annuellement
Rétablir une taxe sur le capital des institutions financières de 1,2%	706 M\$ annuellement

Payer (encore plus) pour apprendre!

Alors que les frais de scolarité augmentent de 100 \$ par année depuis 2007, une incertitude plane toujours sur la situation après 2012. À ce titre, le budget Bachand ne fait que la promesse d'une nouvelle hausse après la fin du présent dégel. Les modalités seront discutées lors d'une rencontre des « partenaires » universitaires qui devrait se tenir au mois de novembre. Il est certain que l'ASSÉ n'y participera pas; elle refuse de cautionner une telle hausse de tarifs en éducation!

La TVQ... encore!

Après avoir haussé la TVQ en 2009, les libéraux récidivent et augmentent de nouveau la taxe à la consommation d'un point de pourcentage. On a essayé de nous faire croire, en mettant sur pied un crédit pour les familles défavorisées, qu'il s'agissait d'une mesure progressive. La réalité est toute autre. **Une hausse de 1% de la TVQ par rapport au niveau de 2008 fera en sorte que « l'effort fiscal » supplémentaire des familles faisant partie des 20% plus pauvres sera de 31% alors que celui des familles faisant plus de 109 459 \$ augmentera seulement de 25%**[5]. Progressive la TVQ? Certainement pas.

Et l'électricité...

Pour compléter le tableau, le budget annonce une augmentation des tarifs d'électricité de 1 ¢ le kilowattheure sur cinq ans, à partir de 2014. Cette augmentation s'appliquera uniquement sur les 30 premiers kWh consommés quotidiennement. Lorsqu'on sait que l'électricité occupe entre 15% et 20% du budget d'une famille à faible revenu, on comprend aisément que cette hausse pèsera plus lourd sur les épaules de ces familles Et comme la hausse s'applique essentiellement aux plus petites consommations, il est plutôt simple de comprendre que l'énergie ne serait pas moins gaspillée après cette hausse. **Il a d'ailleurs été démontré que, dans le contexte d'un pays nordique, une hausse des tarifs d'électricité allant jusqu'à 10% ne ferait diminuer la consommation que de 2 à 4%**[6]!

Et les compressions dans tout ça?

Le budget parle plutôt vaguement des coupures qu'il impose. Bien qu'il soit question de nombreuses reprises de « l'effort » fait par l'État, on ne mentionne qu'une limitation de la croissance des dépenses à 2,8% à partir de 2011-2012, et ce, jusqu'au retour à l'équilibre budgétaire. Une fois ce dernier atteint, le budget fait état d'une « croissance des dépenses de programmes suivra la croissance économique »[7]. Ainsi, en période de récession, la qualité des programmes sociaux s'effritera devant un manque de financement, justement au moment où les besoins de la population sont les plus criants.

Par contre, la loi 100, déposée au mois de mai et adoptée sous bâillon en juin dernier, précise davantage les coupures. Ainsi, il s'adresse « aux organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi qu'aux universités », à qui on demande « un effort de réduction des effectifs de leur personnel d'encadrement et de leur personnel administratif en privilégiant l'attrition », c'est-à-dire la réduction progressive du nombre d'employé-e-s de ces programmes à la suite de départs volontaires. **Aussi, il est demandé à ces organismes de réduire de 10% leurs dépenses de nature administratives et de 25% celles en publicité, en formation et en transport. Il va sans dire que ces coupures affecteront la qualité des services offerts. Par exemple, au CSSS Lucille-Teasdale, les frais de transport servent à 80% pour les soins de santé à domicile... difficile d'imaginer comment les coupures imposées par la loi 100 ne toucheront pas les utilisateurs et utilisatrices des services publics!**

La privatisation... de l'intérieur.

Officiellement, le dernier budget ne privatise aucun service public. L'attaque est beaucoup plus pernicieuse. Ce à quoi on assiste, en fait, est une véritable « privatisation de l'intérieur ».

La première étape fut d'assoiffer les services publics en leur coupant le financement. Cela a été fait depuis plus de 10 ans par les gouvernements péquistes et libéraux. Déficit zéro, décret fixant les conditions de travail, coupures systématiques et autres choix politiques ont créé un trou financier dans les services publics. Les mêmes idéologues qui ont prôné ces mesures pendant des années nous mettent maintenant devant le fait accompli et mettent en place une série de mesures afin de redresser la situation.

On fait évidemment de plus en plus appel au privé. Que ce soit pour les services alimentaires, l'entretien ou la construction des infrastructures, ou même pour fournir des infirmières, de plus en plus d'employé-e-s travaillant dans les services publics sont, en fait, issus du privé (aux conditions de travail correspondantes au privé, évidemment). Pendant ce temps, on change la culture organisationnelle et les modes de « gouvernance » des institutions pour qu'elles soient administrées comme une entreprise privée, avec les priorités d'une entreprise privée (compétitivité, efficacité et rentabilité). Finalement, on demande à ces services de se financer de plus en plus par eux-mêmes, c'est-à-dire par des tarifs à l'utilisation, plutôt que par des fonds publics. **On se retrouvera donc avec des services publics dans lesquels travaillent des employé-e-s payés par le privé, avec des services publics**

gérés comme une entreprise privée, financée comme une entreprise privée et, par conséquent, vendus à la population à la manière d'une entreprise privée. Que restera-t-il de public dans nos services publics?

Il existe d'autres solutions!



Un autre élément central de la propagande lucide est le caractère inévitable de la hausse des tarifs. Il semblerait que face au naufrage de nos finances publiques, le seul moyen de sauver le navire serait la tarification et la privatisation. Une fois encore, cela est simplement faux. Plusieurs autres avenues sont possibles. En faire la liste complète serait beaucoup trop long, mais survolons tout de même les principales alternatives.

Retour à un impôt progressif

Personne n'aime l'impôt. Ce n'est pas l'un de se faire enlever de l'argent sur sa paye. Toutefois, lorsqu'on parle d'impôt, ce à quoi il faut s'attarder, ce n'est pas ce qu'on donne au gouvernement, mais plutôt ce que l'on reçoit. Lorsqu'on se penche sur le fonctionnement actuel de l'impôt québécois, on se rend compte, en effet, que la situation est injuste. Certains et certaines paient beaucoup trop pour la qualité des services qu'ils et elles reçoivent alors que d'autres... ne font pas du tout leur part! Regardons cela de plus près.

La notion de base à garder en tête lorsqu'on parle d'impôt, est qu'il n'affecte pas tout le monde de la même manière. Il a, évidemment, un impact moins grand sur les riches, sur qui le poids de l'impôt est beaucoup moins lourd. C'est pour cela que **l'impôt doit être progressif**, c'est-à-dire avec un taux d'imposition augmentant avec le revenu des individus ou des entreprises imposé-e-s. Comme on l'a vu plus tôt, les tarifs, en ne tenant pas compte du revenu des utilisatrices et utilisateurs des services publics, pèsent plus lourd sur les budgets des plus défavorisé-e-s. L'impôt, lui, tient compte de cette différence fondamentale. Ainsi, il s'agit de la mesure la plus juste et efficace pour redistribuer la richesse équitablement et financer nos services publics.

Comme on l'a vu plus tôt, le nombre de paliers d'imposition a été considérablement réduit dans les dernières décennies[8]. Les effets de ces changements sont clairement observables : les riches paient moins d'impôt qu'avant, alors que les plus défavorisé-e-s en paient plus que jamais!